Conditions générales de vente et d'utilisation de l'offre :

AUTO EN LIBRE-SERVICE (ALS)

Syndicat Mixte des Transports en Commun – Jonxion 1 Parc d'innovation Belfort Montbéliard
1 avenue de la gare TGV – 90400 MEROUX-MOVAL
Tél : 03 84 90 99 25 – contact@smtc90.fr – www.optymo.fr

MAJ : 06/2026

Sommaire

Article 1 - Objet du contrat 3
Article 2 - Adresses et coordonnées 3
Article 3 - Conditions d'accès au service 3
Article 4 - Durée du contrat 4
Article 5 - Stations 4
Article 6 - Véhicules 4
Article 7 - Conditions supplémentaires d'accès et d'utilisation en apprentissage anticipé de la conduite automobile pour les jeunes de 16 à 18 ans (conduite accompagnée) et de la conduite supervisée 4
A - Accès au service pour la conduite accompagnée ou pour la conduite supervisée 4
B - Utilisation des véhicules en conduite accompagnée ou en conduite supervisée 4
Article 8 - Réservation 5
Article 9 - Modalité d'utilisation 5
Article 10 - Durée de location 7
Article 11 - Restitution du véhicule 7
Article 12 - Carburant et borne de recharge pour voiture électrique 7
Article 13 - Responsabilités respectives 8
A - Responsabilité du SMTC90 8
B - Responsabilité du client utilisateur 8
Article 14 - Assurance 9
Article 15 - Garanties 9
Article 16 - Accidents et sinistres 9
Article 17 - Géolocalisation et suivi des véhicules 10
Article 18 - Assistance 24h/24 10
Article 19 - Vol ou vandalisme 10
Article 20 - Facturation 10
Article 21 - Réclamations 10
Article 22 - Fin du contrat par le client utilisateur 11
Article 23 - Fin du contrat par le SMTC90 11
Article 24 - Données personnelles 11
Article 25 - Modifications 11
Article 26 - Clause attributive de compétence 11
Article 27 - Invalidité 11

Annexe 1 - Tarifs en vigueur 12
Annexe 2 - Document d'activation du service ALS 13

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat est la base juridique entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort, par la suite nommé « SMTC90 », et le client, nommé par la suite « client utilisateur » pour l'utilisation des véhicules mis à disposition dans le cadre du service d'auto en libre-service Optymo, nommé « ALS ».
Le service ALS est le troisième module de l'offre triple play – bus, vélo, auto – que le SMTC90 propose à ses clients afin de mettre à leur disposition un moyen adapté à tout besoin de mobilité. Cette offre Triple Play permet aux ménages belfortains de s'affranchir de leur propre véhicule tout en gardant la liberté de mobilité habituelle.

Article 2 - Adresses et coordonnées

SMTC90 : Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort
Jonxion 1 - Parc d'innovation de Belfort Montbéliard
1 avenue de la Gare TGV
90400 MEROUX - MOVAL
Tél. : 03 84 90 99 25

Espaces Optymo : Pôle Liberté
13, rue de Madrid
90000 Belfort

Agence Carnot
1, Boulevard Carnot
90000 Belfort

Centre d'appel : Tél. : 01 76 63 50 01

Sites Internet : Portail Optymo : https://www.optymo.fr
Demande de Pass : https://www.optymo.fr/pass-tickets/pass-optymo/demande-de-pass/

Information voyageur : https://siv.optymo.fr

Article 3 - Conditions d'accès au service

L'accès aux véhicules est réservé aux clients possédant un Pass Optymo avec comme mode de paiement le prélèvement automatique et ayant souscrit au service ALS. Si vous ne disposez pas encore de votre Pass Optymo, vous pouvez faire votre demande sur le site Internet https://www.optymo.fr/pass-tickets/pass-optymo/demande-de-pass/ ou dans l'une de nos agences Optymo.

Seul le payeur peut engager l'activation de ce service pour les porteurs rattachés. Pour cela, il renseignera :

- Un formulaire d'inscription en précisant obligatoirement ses nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone portable et adresse e-mail. Sans ces informations, il renonce à l'activation du service ALS
- Le document d'activation du service ALS présenté en annexe 2

La souscription au Pass Optymo ouvrant droit par défaut à l'utilisation des bus, la démarche suivante doit être respectée afin de pouvoir accéder au service ALS :

· Adhésion au prélèvement automatique pour le règlement des factures
· Présentation personnelle de chaque client utilisateur dans l'une des agences Optymo avec sa carte d'identité, l'original de son permis de conduire et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Des copies ou scans de ces documents seront réalisés et archivés
· Signature des présentes conditions générales de vente et d'utilisation par chaque client utilisateur

Compte-tenu de la nature du service ALS, le client utilisateur doit répondre aux exigences ci-dessous afin d'y accéder :

· Etre majeur
· Etre en possession d'un permis de conduire valide et d'une traduction officielle pour les permis de conduire hors Union européenne
· Ne pas avoir eu de condamnation pour état d'ivresse ni de retrait de permis de conduire supérieur à 45 jours au cours des cinq dernières années

Attention : Le document administratif du permis de conduire sera refusé lors de l'inscription au service ALS, si sa date de validité est à échéance.

Le client utilisateur doit porter sa vigilance sur la date de validité de ses documents. L'accès au service ALS sera automatiquement suspendu aux éventuelles dates arrivant à échéance sur son permis de conduire.

L'assureur du service ALS, la MACIF, se réserve le droit d'imposer au SMTC90 l'exclusion d'un client utilisateur si celui-ci n'a pas répondu aux exigences citées ci-dessus, pour fausses déclarations ou pour comportement à risques.

A noter : l'utilisation des véhicules pour des fins professionnelles n'est pas autorisée.

Article 4 - Durée du contrat

L'utilisation de l'offre ALS est uniquement autorisée aux porteurs d'un Pass Optymo avec comme mode de paiement le prélèvement automatique. L'offre ALS étant liée à celle du Pass Optymo, sa durée est de fait identique. Cependant, le service sera suspendu si aucun ordre de prélèvement SEPA n'a été présenté pendant 36 mois.
Le SMTC90 peut toutefois mettre fin au contrat respectif à l'offre ALS sous certaines conditions décrites dans l'article 23.

Article 5 - Stations

Les stations (place(s) de stationnement) sont largement réparties sur les zones couvertes par le service ALS afin de permettre à chaque client utilisateur de trouver un véhicule à proximité de son lieu de présence.
Une station peut être constituée d'un seul ou de plusieurs emplacement(s). Chaque emplacement possède un identifiant unique et est réservé à un véhicule dédié (ex : RHO1 => située rue du Rhône).
Les véhicules sont concentrés à proximité du réseau de bus afin de permettre aux clients utilisateurs d'y accéder facilement.

Article 6 - Véhicules

La flotte du service ALS est constituée de plusieurs modèles de véhicules afin de répondre aux différents besoins des clients utilisateurs. Chaque modèle a une tarification horaire et kilométrique unique (Annexe 1).

Détail des modèles disponibles :

- PEUGEOT 208
- PEUGEOT 308 SW
- PEUGEOT BIPPER (utilitaire 2 places)
- DACIA Spring (boîte de vitesse automatique – véhicule électrique)

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque véhicule est équipé d'un gilet de sécurité dans la boîte à gants et d'un triangle de sécurité dans le coffre.

Chaque véhicule est équipé d'un lecteur de carte pour le Pass Optymo qui se trouve sur le pare-brise côté conducteur.

Chaque véhicule doit être restitué sur l'emplacement qui lui est attribué.

Article 7 - Conditions supplémentaires d'accès et d'utilisation en apprentissage anticipé de la conduite automobile pour les jeunes de 16 à 18 ans (conduite accompagnée) et de la conduite supervisée

A - Accès au service pour la conduite accompagnée ou pour la conduite supervisée

Les véhicules du service ALS peuvent être utilisés dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite automobile pour les jeunes de 16 à 18 ans (conduite accompagnée) ou pour les jeunes de 18 ans et plus (conduite supervisée).

L'utilisation des véhicules en conduite accompagnée ou supervisée est soumise aux conditions supplémentaires suivantes issues de la réglementation en vigueur :

- Présentation de l'apprenti et du ou des accompagnateurs à l'une des agences Optymo avec les documents suivants :
  - Cartes d'identité de l'apprenti et du ou des accompagnateur(s)
  - Permis de conduire de ou des accompagnateurs. L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans et ne doit pas, dans les 5 années précédentes, avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une suspension du permis de conduire (obligations légales)
  - Relevé d'informations d'assurance automobile du ou des accompagnateur(s) OU au moins 2 000 kms et 10 locations sans incident dans le cadre du service ALS
  - Attestation de fin de formation initiale délivrée par l'auto-école

- Signature des présentes conditions générales de vente et d'utilisation par l'apprenti et le ou les accompagnateur(s)
- Le client utilisateur informera le SMTC90 de la fin de l'apprentissage anticipé de la conduite automobile de l'apprenti

B - Utilisation des véhicules en conduite accompagnée ou en conduite supervisée

L'utilisation du véhicule nécessite une réservation soit sur l'application Optymo, sur Internet ou soit via l'assistance Optymo comme détaillée dans l'article 8.
La réservation est faite par l'accompagnateur. En effet, seul l'accompagnateur qui est le client utilisateur aura l'accès au module de réservation et pourra donc l'engager. La conduite accompagnée ou supervisée ne doit pas être déclarée avant le déplacement.
L'apprenti doit respecter les réglementations spécifiques concernant la conduite accompagnée, notamment le respect des vitesses maximales réduites. La conduite accompagnée est interdite à l'étranger.

Tout équipement réglementaire encadrant la conduite accompagnée est sous la responsabilité du client utilisateur. Par exemple, le client utilisateur devra se munir pour chaque utilisation dans ce cadre, d'un disque « Conduite Accompagnée » magnétique afin de ne pas endommager le véhicule mis à disposition. Les véhicules sont équipés uniquement des deux rétroviseurs latéraux. Le SMTC90 se dégage de toute responsabilité si ces équipements ne sont pas utilisés et appliqués.

L'accompagnateur étant le client utilisateur, il reste entièrement responsable vis-à-vis du SMTC90 de l'utilisation du véhicule dans les règles et de toute dégradation de celui-ci.
Le trajet sera facturé sur le compte de l'accompagnateur.

Article 8 - Réservation

Toute location d'un véhicule nécessite une réservation préalable avec indication des dates et heures de prise en main et de restitution. 45 minutes de battement sont prévues entre chaque réservation.

Cette réservation peut être faite :

· Sur l'application Optymo disponible sur Android et iOS
· En ligne sur le site Internet https://www.optymo.fr, rubrique voiture/réservation
La réservation doit être faite personnellement après identification. L'affichage du site Internet s'adapte à une utilisation sur les différents supports utilisés couramment, tels que les écrans d'ordinateur, les tablettes, les smartphones, ...
· Via l'assistance Optymo en appelant le 01 76 63 50 01. Des frais supplémentaires de 3 € seront engagés pour toute réservation par téléphone. La réservation doit être faite personnellement, l'identification de l'appelant sera assurée par le téléopérateur qui lui demandera de préciser certaines informations personnelles.

Les véhicules sont attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations. Le SMTC90 ne peut être tenu pour responsable des préjudices liés au fait qu'un véhicule ne soit pas disponible pour une location.

Si un véhicule est concerné par des restrictions d'utilisation, le client utilisateur est prévenu avant sa réservation.

Une personne possédant un permis de conduire pour un véhicule avec boîte à vitesse automatique, ne peut réserver et utiliser UNIQUEMENT que les véhicules équipés d'une boîte à vitesse automatique (DACIA Spring).

Le SMTC90 peut fournir, à titre indicatif et non contractuel, une estimation du montant total de la location envisagée. La somme réelle est facturée au retour du véhicule et selon la prestation réalisée en y ajoutant, si nécessaire, les frais de pénalités (Annexe 1). Ce décompte apparaît dans la facture de mobilité du client utilisateur.

Toute utilisation sans réservation valide est interdite et peut entraîner la résiliation du présent contrat sans préavis.

Article 9 - Modalité d'utilisation

Avant de démarrer le véhicule, le client utilisateur est tenu de vérifier l'état extérieur et intérieur du véhicule. Toute réserve sur l'état apparent du véhicule, et notamment sur l'état de la carrosserie (rayures, bosses, casses, ...), l'absence des documents mis à disposition (copie de carte grise, constat amiable...), l'absence des équipements (gilet de sécurité, carte carburant/de recharge...) ou la propreté intérieure, doivent être signalés avant le départ via l'application Optymo (photo à l'appui) ou en contactant l'assistance Optymo au 01 76 63 50 01.

A défaut, le client utilisateur est présumé avoir reçu le véhicule en bon état ou dans l'état précédemment déclaré.

En l'absence ou mauvaise réalisation (photos inexploitables) de l'état des lieux et de l'état de propreté établis en début de location par le client utilisateur, l'usager peut être tenu pour responsable des dégâts et de la saleté du véhicule.

Le client utilisateur s'engage à agir raisonnablement pendant l'utilisation du véhicule et à prendre soin de celui-ci. Durant la location, il a la garde juridique du véhicule et en est responsable.

Le client utilisateur est tenu de respecter le code de la route. Toute contravention lui sera adressée pour régulation. Ses coordonnées seront transmises aux services compétents. De plus, il sera facturé des pénalités de frais de dossier (Annexe 1).

Il s'engage, hors des périodes de conduite, à stationner le véhicule en lieu sûr, sur des emplacements réservés à cet effet, à fermer les vitres et à fermer le véhicule avec son Pass Optymo ou avec l'application Optymo.

Le SMTC90 n'est pas responsable de la perte ou des dommages concernant les objets laissés à bord du véhicule.
Le client utilisateur s'engage à informer le SMTC90 sans délai de toute perte de clé ou de carte. En cas de non-respect, le client utilisateur sera responsable des dégâts qui en découlent.

ATTENTION : Les clés du véhicule ne doivent en aucun cas quitter celui-ci. Même pour des arrêts temporaires, les clés doivent être remises sur le connecteur situé dans la boîte à gants. Toute ouverture et fermeture du véhicule doit se faire avec le Pass Optymo ou avec l'application Optymo.

Le client utilisateur n'a pas le droit de faire reproduire une clé.

Le client utilisateur s'engage à informer immédiatement le SMTC90 s'il constate une anomalie qui l'empêche de poursuivre normalement sa location. Cette information permet de convenir, si besoin, des conditions de poursuite de la location.

Le client utilisateur peut vérifier les niveaux d'huile, de lubrifiant et d'eau de refroidissement du moteur. Cependant, toute intervention nécessite l'autorisation du SMTC90.

Lors de la location, en cas de détérioration d'un ou plusieurs pneumatiques pour une autre cause que l'usure normale, leurs remplacements sont à la charge exclusive du client utilisateur.

Les véhicules du service ALS sont considérés comme des véhicules de transport collectif. En application de l'article L3511-7 du Code de la santé publique, **il est donc strictement interdit de fumer dans le véhicule.** En cas de non-respect, la pénalité prévue dans la liste des tarifs en vigueur sera appliquée (Annexe 1).

Il est interdit d'utiliser les véhicules du service ALS :

- pour des transports rémunérés de voyageurs ou de marchandises
- pour propulser ou tracter tout véhicule, remorque ou autre objet
- pour tout essai, course automobile, compétition ou reconnaissance de rallye
- en dehors des zones carrossables
- sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'effet d'éléments absorbés qui modifient les réflexes indispensables à la conduite,
- pour charger des matériaux susceptibles de détériorer le véhicule, tels que des matières inflammables, des explosifs, des produits radioactifs, ...
- en surpoids
- pour des usages professionnels
- à toutes fins illicites

Pour prendre possession d'un véhicule ALS, une fois inscrit et l'option activée, il convient de suivre un certain nombre d'étapes :

- Réservation :
  - réservation du véhicule (application Optymo, Internet ou téléphone)

- Devant le véhicule :
  - vérification de l'état extérieur
  - ouverture du véhicule avec le Pass Optymo passé devant le lecteur présent sur le pare-brise côté conducteur ou avec les commandes depuis l'application Optymo
  - renseignements de l'état des lieux extérieur du véhicule UNIQUEMENT depuis l'application Optymo. Dans l'impossibilité d'utiliser l'application, contacter IMPERATIVEMENT l'assistance Optymo au 01 76 63 50 01.
- Dans le véhicule :
  - vérification de l'état intérieur
  - vérification des documents et équipements présents (clés, carte carburant/de recharge, constat amiable, gilet de sécurité, ...)
  - renseignements de l'état des lieux intérieur du véhicule UNIQUEMENT depuis l'application Optymo. Dans l'impossibilité d'utiliser l'application, contacter IMPERATIVEMENT l'assistance Optymo au 01 76 63 50 01.

- Démarrage du véhicule :
  - prise de la clé de contact présente dans la boîte à gants, sauf les nouvelles 308 SW (bouton start and stop)
  - insertion et démarrage
  - débrancher le câble de recharge pour les véhicules électriques

- Arrêt temporaire :
  - remettre la clé de contact à sa place, sur le connecteur présent dans la boîte à gants, sauf les nouvelles 308 SW (bouton start and stop)
  - vérifier la bonne fermeture des fenêtres, du coffre et des portes
  - sortir du véhicule et le fermer avec le Pass Optymo ou avec les commandes depuis l'application Optymo
  - au retour, ouvrir le véhicule avec le Pass Optymo ou avec les commandes depuis l'application Optymo
  - l'arrêt temporaire en station se fait UNIQUEMENT via l'application Optymo

- Arrêt définitif :
  - contrôler qu'aucun objet n'a été oublié dans le véhicule
  - remettre la clé de contact à sa place, sur le connecteur présent dans la boîte à gants, sauf les nouvelles 308 SW (bouton start and stop)
  - vérifier la bonne fermeture des fenêtres, du coffre et des portes
  - sortir du véhicule et le fermer avec le Pass Optymo ou avec les commandes depuis l'application Optymo
  - brancher le câble de recharge pour les véhicules électriques

Article 10 - Durée de location

Aucune durée minimale de location n'est exigée. Toutefois, la première heure de location est facturée en totalité. Une durée maximale de 5 jours est autorisée.
Les modalités de facturation sont décrites sur le site https://www.optymo.fr , rubrique voiture.
Toute réservation peut être modifiée ou annulée, selon les conditions présentées en annexe 1.

Article 11 - Restitution du véhicule

Le véhicule doit être restitué sur l'emplacement qui lui est attribué, au plus tard, à la date et à l'heure prévues lors de la réservation ou de sa prolongation.

Dans le cas où l'emplacement réservé est occupé par un autre véhicule, le client utilisateur devra sans attendre le signaler à l'assistance Optymo en appelant au 01 76 63 50 01.

Lors de cet appel, il signalera également le numéro d'immatriculation du véhicule tiers occupant l'emplacement réservé. Le téléopérateur lui donnera la marche à suivre et clôturera la location à distance.

En cas de retard et avant l'heure de fin initiale, le client utilisateur peut :

- contacter l'assistance Optymo et en informer le téléopérateur. Celui-ci prolongera sa réservation selon la disponibilité du véhicule
- prolonger la réservation via l'application Optymo

En sus des frais potentiels, le retardataire subira le coût horaire jusqu'à la fin effective de sa location (Annexe 1).

Les frais supplémentaires ne sont pas facturés en cas de force majeure décrit par la loi et déclaré par le préfet concerné.

Le SMTC90 se réserve le droit de porter plainte en cas de retard supérieur à quatre heures sans prise de contact par le client utilisateur. Les frais induits de la plainte seront facturés au client utilisateur.

Le client utilisateur s'engage à restituer le véhicule dans un état de propreté acceptable. En cas de restitution d'un véhicule anormalement sale à l'intérieur (mégots, déchets, tâches, miettes, papiers, salissures non liées à la météo, quantités importantes de sable, boue ou odeurs pénétrantes et incommodantes) ou à l'extérieur (quantité importante de boue, salissures non liées à la météo, traces sur les vitres, ...), les frais de nettoyage seront facturés au client utilisateur selon les tarifs en vigueur (Annexe 1).

A la restitution du véhicule, le client utilisateur s'engage à laisser les clés à l'endroit prévu et les papiers administratifs dans la boîte à gants du véhicule.

Le client utilisateur est responsable du véhicule, des clés et des papiers administratifs pendant toute la durée de réservation et jusqu'à la restitution complète du véhicule. Le véhicule est considéré comme restitué lorsqu'il est garé sur l'emplacement qui lui est attribué, correctement verrouillé, location clôturée, et équipé des clés, des papiers administratifs, de la carte carburant/de recharge, du gilet de sécurité, du triangle de sécurité et des autres équipements éventuels.

Article 12 - Carburant et borne de recharge pour voiture électrique

Le SMTC90 fournit les véhicules avec un minimum de 50% du réservoir de carburant rempli.
Si, à la restitution du véhicule, il reste moins de 50% de carburant dans le réservoir, le client utilisateur doit faire le plein lui-même.

Chaque véhicule est muni d'une carte carburant présente dans un boîtier situé dans la boîte à gants et d'un code à 4 chiffres présent à proximité du rétroviseur intérieur.

La carte carburant doit obligatoirement être remise dans son boîtier après utilisation. Il est impossible de restituer un véhicule si la carte est manquante.

Les cartes carburant sont des cartes TOTAL, valables dans toutes les stations TOTAL et TOTAL ACCESS présentes sur le territoire national.
Liste des stations consultables sur le site internet de TOTAL : https://www.total.fr/mes-deplacements/trouver-station.

Exceptionnellement, dans le cas d'un voyage à l'étranger ou si aucune station éligible ne se trouve à proximité, le client utilisateur peut faire le plein dans d'autres enseignes. Il sera alors remboursé et ce uniquement sur dépôt en agence Optymo de la facture originale détaillée mentionnant l'achat de carburant (quantité et montant). L'ordinateur de bord trace le niveau du réservoir afin d'identifier l'heure et la date de toute remise de carburant.
Pour un véhicule restitué avec moins de 50% du réservoir plein, le SMTC90 fera le plein et facturera cette prestation selon le tarif en vigueur (Annexe 1).

En cas de panne de carburant, le client utilisateur supportera les frais découlant d'une éventuelle détérioration causée au système d'alimentation du véhicule.

Dans l'éventualité d'une erreur par le client utilisateur, sur le remplissage du réservoir, les frais de vidange du réservoir, nettoyage des circuits d'alimentation et éventuels remplacements de pièces endommagées ou détériorées sont à la charge exclusive du client utilisateur. Cette circonstance n'est pas couverte par l'assurance, un devis sera alors établi par un professionnel.

Détail du type de carburant sur le parc de véhicule :

- PEUGEOT 208 : ESSENCE ou DIESEL
- PEUGEOT 308 SW : ESSENCE ou DIESEL
- PEUGEOT BIPPER : DIESEL
- DACIA Spring : ELECTRIQUE

Pour les véhicules DACIA Spring à motorisation électrique :

- Départ :
  - · déverrouiller le véhicule
  - · appuyer sur le bouton ouverture/fermeture pour retirer le câble de recharge du véhicule
  - · prendre la carte de recharge située dans la boîte à gants, la présenter sur le lecteur de la borne et dissocier le câble de la station

- Retour :
Le client utilisateur s'engage à mettre le véhicule en charge sur la borne de recharge qui lui est attribuée.

  - · tirer la languette placée en bas à gauche du volant, pour ouvrir la trappe du véhicule et brancher le câble
  - · prendre la carte de recharge située dans la boîte à gants, la présenter sur le lecteur de la borne et associer le câble à la station
  - · mettre la carte de recharge sur son boîtier puis verrouiller le véhicule

Attention : Le client utilisateur est responsable du câble et de la carte de recharge durant l'intégralité de la location. Toute perte ou dégradation de ces équipements, sera imputée au client utilisateur selon les frais stipulés en annexe 1.

Un croisement des données transmises par Electromaps et celles enregistrées par l'ordinateur de bord du véhicule est automatiquement réalisé (niveau énergie véhicule avant + quantité d'énergie mise dans le véhicule = niveau énergie véhicule après). Pour tout écart constaté, le client utilisateur devra se justifier. Sans raisons ou explications valables, ce dernier sera définitivement exclu du service ALS.

Article 13 - Responsabilités respectives

A - Responsabilité du SMTC90

Le SMTC90 s'engage à mettre à disposition du client utilisateur un véhicule en bon état de marche et de propreté et à vérifier régulièrement l'état de son parc de véhicules. Les opérations d'entretien courant sont effectuées ou sous-traitées en dehors des périodes de location des véhicules quand le calendrier le permet. Il peut être envisagé de déplacer une location pour effectuer une maintenance sur le véhicule.

Le fonctionnement du service ALS dépend du respect des horaires de réservation par les clients utilisateurs. Par conséquent, le SMTC90 ne peut être tenu pour responsable du fait qu'un véhicule réservé ne soit pas disponible. Le SMTC90 s'engage cependant à proposer une autre solution, afin de résoudre le problème lié à une réservation validée (retard du précédent locataire, indisponibilité du véhicule). Le SMTC90 ne peut cependant pas garantir que toutes les exigences de la réservation initiale puissent être respectées.

Le SMTC90 n'est pas responsable des préjudices atteignant le client utilisateur ou toute personne utilisant le véhicule à quelque titre que ce soit, sauf preuve rapportée d'une faute du SMTC90.

B - Responsabilité du client utilisateur

La mise à disposition du véhicule est consentie exclusivement au client utilisateur. Ce dernier est responsable du véhicule et de ses accessoires pendant toute la durée de la location et jusqu'à sa restitution complète (Article 11). Tout dégât, dégradation ou défaillance survenant sur le véhicule durant la réservation sont de sa responsabilité.

Le prêt de volant est interdit, seul le client qui a réservé le véhicule et débloqué ce dernier avec son Pass Optymo ou son application Optymo, est autorisé à le conduire. En cas de prêt de volant, le client ayant l'engagement contractuel avec le SMTC90 assumera l'ensemble des usages et responsabilités liés au véhicule.

Toute négligence survenue durant la location ayant pour conséquence d'entraver le bon fonctionnement du service et/ou d'entraîner une intervention de l'équipe du SMTC90 est également de la responsabilité du client utilisateur (ex : panne de batterie suite à un plafonnier ou radio non éteinte, ...).

Le client utilisateur s'engage à informer le SMTC90 en contactant l'assistance Optymo de tout dégât, défaillance ou anomalie dont il a connaissance sur le véhicule et à ne pas l'utiliser s'il ne présente pas les conditions de sécurité normales.

Le client utilisateur répond des conséquences des infractions au code de la route qu'il commet. Il est redevable du paiement des amendes et sera facturé d'un forfait de frais de dossier lié à la gestion du PV (Annexe 1).

Article 14 - Assurance

L'offre ALS proposée par le SMTC90 s'entend assurance comprise. Ainsi, le SMTC90 est en charge de la souscription et du règlement des cotisations pour les assurances « responsabilité civile ». En vertu de l'article 211-1 du code des assurances, la « responsabilité civile » couvre les dommages occasionnés au client utilisateur, aux passagers et aux tiers. Seul le client utilisateur bénéficie de l'intégralité de cette assurance.

L'assureur du service ALS est la MACIF.

Les conducteurs sont couverts par l'assurance responsabilité civile : dommages corporels limite de garantie à 50 000 €. Les passagers et les tiers sont couverts par l'assurance responsabilité civile : dommages corporels sans limite de garantie.

En cas d'accident responsable ou sans tiers identifié, des frais de réparations d'un montant maximum de 900 euros seront dûs. Des frais de dossier seront également facturés (Annexe 1).

Il n'y a plus de vignette d'assurance apposée sur le pare-brise du véhicule. Le document justifiant de la garantie d'assurance se situe dans la boîte à gants.

Le client utilisateur est tenu pour responsable de tout dommage causé volontairement ou par négligence au véhicule, ainsi qu'aux équipements installés à bord (installations d'accès, de verrouillage et de calcul de trajet notamment) ou à l'extérieur du véhicule (totems ou éléments du système embarqué). Le client utilisateur est également tenu pour responsable dans les situations définies à l'article 9 et l'article 13.

Restent entièrement à la charge du client utilisateur, les dommages causés au véhicule aux parties basses (sous l'axe des roues), chocs sur trottoirs ou tout autre objet sur la chaussée ; les dommages causés au véhicule aux parties supérieures du volant en cas de chocs contre les ponts, porches, enseignes, tunnels, balcons, branches d'arbres ou tout autre objet en hauteur ; les coups sur le toit ; les détériorations de pneumatiques, de jantes, de rétroviseurs, et accessoires (auto radio, vitres...) ; les frais de rapatriement et d'immobilisation par suite de panne résultant de négligence, défaillance de l'abonné, abandon du véhicule, accident, vol ; une indemnité au cas où le véhicule est restitué à l'état d'épave, équivalente à quarante jours du tarif journalier (40x24xcoût horaire). Sera considéré comme épave tout véhicule dont le coût de réparation serait égal ou supérieur à sa valeur vénale ; les dommages dus au gel restent toujours à la charge de l'abonné ; les dégâts occasionnés au véhicule par le transport de tous objets, marchandises ou animaux ; les réparations, échanges de pièces résultant d'usure anormale (en particulier l'embrayage), de négligence, de perte, de vol, de cause indéterminée à la charge de l'abonné. Le client utilisateur ne peut pas se charger des travaux de réparation ou d'entretien ; les dommages causés au véhicule en cas de conduite en état d'ivresse, ou sous l'emprise de la drogue, ou encore en cas d'utilisation du véhicule obtenu au moyen d'un nom, d'une qualité, d'un âge faux.

Enfin, il est du ressort du client utilisateur d'assurer à sa charge toutes marchandises transportées et animaux.

Prêt de volant : En cas de conduite du véhicule par une autre personne, même en présence du client utilisateur ayant effectué la réservation, ce conducteur non déclaré (s'il est titulaire d'un permis de conduire valide) supportera l'ensemble des frais liés au sinistre et à ses conséquences. Dans le cas où il ne serait pas titulaire d'un permis de conduire valide ou sous l'emprise de l'alcool, drogues et tout autre produit et/ou substances illicites, les garanties du présent contrat ne pourront pas être appliquées et les frais éventuellement engagés seront à la charge du client utilisateur.

Article 15 - Garanties

Afin de garantir le montant maximum des réparations, le client utilisateur qui souhaite utiliser le service ALS doit renseigner, dater et signer le document d'activation du service ALS lors de son inscription (Annexe 2).

Ce document autorise le SMTC90 à prélever dans certains cas et après information au préalable du client utilisateur, la somme de 900 € qui correspond au montant maximum des réparations.

Article 16 - Accidents et sinistres

En cas d'accident, le client utilisateur doit impérativement, sous peine de déchéance du bénéfice de l'assurance (responsabilité civile) :

- prévenir immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie, s'il y a des blessés
- rédiger lisiblement (même en cas de dégâts matériels avec ou sans tiers) un constat amiable spécifiant l'identité des tiers, les circonstances détaillées de l'accident et contresigné (si possible par le ou les conducteurs de(s) l'autre(s) véhicule(s) impliqué(s) dans l'accident, et procurer les noms des témoins de l'accident dans toute la mesure du possible)
- informer le SMTC90 dans les 24 heures maximums suivant le sinistre, en appelant l'assistance Optymo au 01 76 63 50 01

Le client utilisateur doit également :

- remettre au SMTC90, au plus tard dans les 48 heures suivant le sinistre, le constat amiable et ceci même en l'absence de tiers. Au-delà de ce délai, le client utilisateur perd tout droit à la couverture de la garantie susmentionnée et est redevable du montant total de la réparation du véhicule ou de son coût de remplacement nonobstant les dispositions relatives au montant maximum des réparations.

Toute déclaration inexacte sur l'identité du client utilisateur ou sur les circonstances de l'accident peut constituer un délit au sens de l'article 313-1 du Code Pénal. De plus, le client utilisateur s'engage à coopérer dans le cadre de toute enquête et/ou procédure légale avec le SMTC90 et ses assureurs.

Enfin, aucune reconnaissance de responsabilité n'est opposable au SMTC90 et ses assureurs, sauf preuve rapportée.

Article 17 - Géolocalisation et suivi des véhicules

Les véhicules du service ALS sont géolocalisés et peuvent être suivis en continu.

Le client utilisateur autorise le SMTC90 à consulter les données de conduite. Il autorise également le SMTC90 en cas d'accident, d'incident de comportement ou de plaintes enregistrées, à vérifier les données de conduite, et de faire éventuellement part des résultats de cette vérification à l'assureur et/ou aux forces de l'ordre.

Article 18 - Assistance 24h/24

En cas d'accident ou de problème mécanique lié à un usage normal du véhicule et immobilisant celui-ci, le client utilisateur doit contacter l'assistance du service ALS, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en composant le 01 76 63 50 01.

Après vérification de l'identité du client utilisateur et de la location en cours, l'assistance Optymo transmettra la demande de dépannage à son assureur.

Suite à cette démarche et à l'ouverture du dossier, l'ensemble des frais de remorquage et de réparation du véhicule sont pris en charge par l'assistance.

Le SMTC90 et son assureur mettront tout en œuvre (taxi, train ou hébergement) afin de permettre au client utilisateur de poursuivre son voyage jusqu'à sa destination d'arrivée.

Dans tous les cas, le client utilisateur doit prendre contact avec l'assistance Optymo avant d'engager toute dépense.

Article 19 - Vol ou vandalisme

En cas de vol, de détérioration du véhicule ou des équipements installés à bord ou à l'extérieur du véhicule (boîtier embarqué, lecteur de carte, totems...), le client utilisateur s'engage à effectuer une déclaration officielle de vol/vandalisme aux autorités de police ou de gendarmerie sous 48 heures à partir de la découverte du sinistre. Seul le client utilisateur peut procéder à cette déclaration. Les clés et documents afférents au véhicule doivent être restitués au SMTC90.
Pour rappel : le client utilisateur est responsable du véhicule, des clés et des papiers administratifs pendant toute la durée de la réservation et jusqu'à la restitution complète du véhicule.
La garantie du client utilisateur reste effective s'il apporte la preuve qu'il n'a commis aucune imprudence ou négligence ayant eu pour conséquence le vol ou la détérioration du véhicule et/ou de ses accessoires.

Article 20 - Facturation

L'accès à l'offre ALS est gratuit. Seuls les usages sont facturés selon les tarifs en vigueur, affichés sur le site https://www.optymo.fr ou en annexe 1.

Toute réservation est facturée dans son intégralité (coût horaire). Que le véhicule soit utilisé ou non, le coût horaire de l'amplitude de réservation sera dû intégralement. Un montant forfaitaire, équivalant à 15 minutes de location, est applicable pour toute location débutée. Selon les conditions, la réservation pourra également faire l'objet d'application de frais et de pénalités comme définis en annexe 1.

Les montants dus au titre des utilisations de l'offre ALS seront intégrés dans la facture de mobilité mensuelle d'Optymo.
Les factures sont consultables sur le site internet https://www.optymo.fr.

Dans la cadre d'une mise en place d'un échelonnement pour régulariser les factures impayées, cette démarche reste EXCEPTIONNELLE et ne peut être renouvelée plus de trois fois. Au-delà de cette condition, le client utilisateur se voit radié définitivement du service ALS.

Aussi, le premier mois de location ne peut excéder un montant de 300 € de consommation. Ce montant atteint, le client utilisateur sera suspendu et ses locations futures annulées, dans l'attente du paiement de son encours facturé et prélevé le mois suivant.

Article 21 - Réclamations

Toutes réclamations concernant le service peuvent se faire en agences Optymo : 13 rue de Madrid ou 1 boulevard Carnot à Belfort, ou via le site Optymo, rubrique « contact ». Une médiation est possible en cas d'insatisfaction de la réponse apportée par nos services :

ASSOCIATION DES MEDIATEURS INDEPENDANTS D'ILE DE France
1 place des Fleurus
77100 MEAUX
Site internet : www.amidif.com
Courriel : contact@amidif.com

Article 22 - Fin du contrat par le client utilisateur

Le client utilisateur ayant demandé une activation de l'offre ALS, peut s'opposer par la suite à l'utilisation de cette même offre en se présentant personnellement dans l'une de nos agences Optymo, ou en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort - Jonxion 1 - Parc d'innovation de Belfort Montbéliard - 1 avenue de la Gare TGV - CS n°30602 - 90400 MEROUX – MOVAL (France).
Cette opposition mettra fin à tout usage des véhicules proposés par le SMTC90 dans le cadre de son offre ALS. Elle n'aura aucun impact sur l'utilisation des services bus et vélos en libre-service Optymo.

Article 23 - Fin du contrat par le SMTC90

Le SMTC90 pourra mettre fin au contrat d'utilisation en cas de violation des présents termes et conditions générales d'utilisation, et notamment des obligations décrites dans l'article 13(B), ou en cas de multiples contraventions, défaut de paiement, dégradations du véhicule et/ou d'accidents.

Le SMTC90 peut résilier le contrat de plein droit et ceci sans préavis en cas de faute contractuelle grave ou répétée commise par l'inscrit dans les cas suivants :

- conduite sans permis de conduire valable
- conduite sous imprégnation alcoolique, sous l'emprise de stupéfiants ou médicaments susceptibles d'altérer les capacités de conduite
- utilisation d'un véhicule par des personnes étrangères au service ALS
- défaut de paiement d'une seule somme facturée
- dès le premier sinistre responsable
- retards fréquents (soit 3 retards de plus de 30 minutes en 3 mois consécutifs)
- utilisation d'un véhicule plus de 5 jours sans accord préalable avec le service
- vol, fraude ou détérioration volontaire du véhicule et/ou de ses accessoires par l'inscrit
- absence de déclaration de l'état des lieux en début et en fin de location
- ou tout comportement de nature à entraver la bonne marche du service

Article 24 - Données personnelles

La gestion de l'offre ALS nécessite la collecte d'informations concernant ses clients utilisateurs. Ces données sont destinées aux seuls services du SMTC90 et, sauf indication contraire explicite, ne sont pas transmises à des tiers.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier avec votre identité complète et votre demande de modification ou de suppression à l'adresse du SMTC90.

A noter que les modifications / suppressions seront réalisées après vérification dans un délai maximum de 30 jours à réception du message, et sous conditions que le demandeur ait réglé toutes les factures et usages en cours.

Article 25 - Modifications

Le SMTC90 se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de ventes et d'utilisation.
Les clients utilisateurs en seront aussitôt informés via leur publication sur le site Internet https://www.optymo.fr , rubrique CGV.

Article 26 - Clause attributive de compétence

La loi applicable est la loi française. Le SMTC90 et les clients utilisateurs tenteront de régler tout litige à l'amiable. Le Tribunal Administratif de Besançon est le seul compétent pour tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable.

Article 27 - Invalidité

Si une disposition des présentes conditions générales d'utilisation s'avère être ou devenir nulle, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.

Annexe 1 - Tarifs en vigueur

Tarification du service

	Peugeot 208	Peugeot 308 SW	Peugeot Bipper	Dacia Spring
Coût horaire	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
Coût kilomètrique	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €

Tarification des frais supplémentaires

Réservation et annulation	**Frais**
Réservation d'un véhicule via l'assistance Optymo	3 €
Réservation ou modification sur le site Optymo ou l'application Optymo	Gratuit
Annulation d'une réservation (par internet, smartphone ou assistance Optymo) :	
≥ 3h avant le début de la location	Gratuit
Comprise entre 3h et le début de la location	50% du coût horaire de la réservation
Après l'heure du début de la location	Facturation du coût horaire total de la réservation
Non-utilisation de la réservation	Facturation du coût horaire total de la réservation
Montant forfaitaire pour toute location débutée	15 minutes de location
Prolongation et restitution du véhicule après la fin de la réservation	**Frais**
Attention: les véhicules Optymo ne peuvent être réservés plus de 5 jours consécutifs	
Prolongation de la réservation dans les 5 jours autorisés :	
Prolongation de la réservation si le véhicule est libre	Gratuit*
Retour retardé :	
Retour retardé au-delà de 30 minutes de l'heure de restitution initiale, sans prolongation réalisée	50 €*
Retour au-delà du 6ème jour (6x24h)	300 €*
Mauvaise utilisation du véhicule	**Frais**
Véhicule rendu anormalement sale : - à l'intérieur (tâches, détritus, poils d'animaux...) - à l'extérieur (salissures non liées à la météo, traces sur les vitres, boue...)	20 €
Réservoir inférieur à 50% du plein	20 €
Non-respect de l'interdiction de fumer	68 €
Intervention du service Optymo	**Frais**
Frais de recouvrement pour non règlement d'une facture	20 € + recouvrement
Perte de la carte carburant / carte de recharge	20 €
Perte des clés ou des papiers du véhicule (carte grise...)	20 € + frais de déplacement
Perte du gilet de sécurité	15 €
Perte du câble de recharge des véhicules électriques	350 €
Perte du triangle de sécurité	20 €
Frais de dossier d'un PV	20 €
Sinitres et accidents	**Frais**
Frais de réparation accident non responsable (avec tiers identifié et constat amiable)	0 €
Frais de réparation accident responsable ou absence de tiers identifié	900 €
Frais de réparation accident sans tiers identifié	900 €
Frais de dossier «sinistre»	50 €
Frais de réparation bris de glace	Coût de la réparation
Réparation nécessitant l'intervention d'un professionnel agréé	Coût de la réparation
Frais d'immobilisation d'un véhicule liés à un sinistre, selon responsabilités	Coût horaire de la réservation
Autres frais	**Frais**
Remplacement de jante (tous modèles)	95 €
Remplacement de pneu (tous modèles)	110 €

* Plus facturation du temps supplémentaire d'utilisation et des kilomètres effectués

Annexe 2 - Document d'activation du service ALS

ACTIVATION DU SERVICE AUTO EN LIBRE-SERVICE

Je soussigné(e), Mme/M , reconnais avoir fait le choix d'utiliser l'offre automobile en libre-service proposée par le SMTC90. J'autorise également le(s) ayant(s) droit(s) suivant(s), possesseur(s) d'un Pass Optymo et rattaché(s) à mon compte payeur Optymo d'utiliser ce service :

Mme/M _____
Mme/M _____
Mme/M _____
Mme/M _____

Afin de garantir le bon usage, le respect des moyens mis à disposition et de couvrir le montant maximum des réparations, le SMTC90 se réserve le droit de prélever la somme de 900€ par client porteur autorisé, sur le compte défini et attribué au prélèvement des montants dus dans le cadre de l'utilisation des services Optymo (hors coût d'utilisation du service).

Ce montant ou une partie de ce montant sera prélevé uniquement dans certains cas, notamment le vol du véhicule, le vol d'éléments du véhicule, la dégradation volontaire et manifeste, le règlement des réparations en cas d'accident responsable...

Tout prélèvement fera l'objet d'une information préalable de la part des services du SMTC90.

L'utilisation du service ALS Optymo, entend l'acceptation sans conditions de ce contrat.

Fait à : _____
Le : ____/_____/_____

Signature précédée du NOM, Prénom en toutes lettres et de la mention « Lu et approuvé » :